



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 service.technique@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	101946 / 03
Objet :	la fixation de 80 plaquettes le long des 20 circuits pédagogiques
Requérant :	Syndicat Intercommunal De Réidener Kanton
Adresse :	11, Grand Rue L-8510 Rédange-sur-Attert
Date de la décision :	30.06.2022
Lieu :	sur le territoire des communes de Beckerich, Saeul, Préizerdaul, Useldange, Rambrouch, Ell, Rédange, GROSBOUS, Wahl, Mertzig et Bissen
Début du délai de recours :	15.07.2022
Fin du délai de recours :	17.10.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 13 juillet 2022

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

